

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 Février 2020 à 19 heures au lieu habituel de ses séances. Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Maire.

Présents

Mmes et MM. URBANIAK Jean, D'HERMY Mauricette, BIZET Gérard, DUPUIS Marie-Charlotte, DELIERS Bernard, DURAND Chantal, LEBON Didier, STAWSKI Patrice, MAYELLE Janine, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, VANDWALLE Gilbert, DIFILIPPO Maryse, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, DAUCHY Michel, DE TAILLEUR Marjorie, PINTE Jean, ROHAUT Claudie, DUGAS Hervé, SENECHAL Jeanne, COLLIOT Gil, BIEGALSKI Valérie, LEFEBVRE Rolande.

Ont donné procuration

Mme CATTIAUT Isabelle à Mme DURAND Chantal
M. DIS Mohamed à M. STAWSKI Patrice
M. LECLAIRE Johann à M. DELIERS Bernard

Absents

Mme DIDDENS Laëtitia
M. DEZEURE Mickaël

Secrétaire de séance : M. Hervé DUGAS

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, le quorum étant atteint, M. le Maire entame l'examen de l'ordre du jour. Le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, du 26 novembre 2019, est adopté à l'unanimité, sans remarque.

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

M. Gérard BIZET, 1^{er} Adjoint au Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers concernant l'année 2018 et établi par la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN. A l'appui de quelques chiffres précis et marquants, M. BIZET fait état d'habitudes positives dans les consommations des ménages mais toujours un taux de déchets dits indésirables important (18,64 %). Il évoque le travail de la brigade verte et son recueil, au titre de 2018, de 4 755 tonnes de déchets sauvages, contre 3 327 tonnes en 2017. Le coût du service rendu est de 14 767 800 € TTC.

Prend acte à l'unanimité.

Fonds de concours communautaire dit « piscines »

M. Gérard BIZET propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter de l'EPCI le fonds de concours dédié au financement du transport des élèves vers les équipements nautiques. En 2019, le coût de transport s'est élevé à 3 675 €. La Commune demandera donc une participation à hauteur de 50 %, soit 1 837 €.

Adoption à l'unanimité.

Révision de l'attribution de compensation versée à la Commune dans le cadre de la compétence transférée à la CAHC lié à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Mme Mauricette D'HERMY, Adjointe au Maire et Conseillère Communautaire, rappelle que la CAHC s'est vu transférer la compétence pré-citée et qu'à ce titre, comme réglementairement, la CLECT se prononce sur les incidences financières liées à tout transfert. Les rapports de la CLECT, validés en leur temps, par le Conseil Municipal, énoncent une reprise sur l'attribution de compensation versée aux Communes par la Communauté d'Agglomération. Le Conseil Communautaire a préconisé une reprise progressive sur plusieurs années (4 300 € pour 2020,

21 535 € pour 2021 à 2023, 27 943 € pour 2024 et 2025, 34 303 € pour 2026. M. le Maire précise qu'il n'y aura pas d'aire d'accueil sur le territoire de Noyelles-Godault.

Adoption à l'unanimité.

2^{ème} lecture d'une délibération portant sur une convention financière pour la réalisation des études préalables de programmation en vue de la réhabilitation des cités minières prioritaires

Mme Mauricette D'HERMY rappelle les enjeux du dispositif Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM). Au regard des études à prolonger, il convient de mettre en œuvre un avenant à la convention partenariale et financière entre la CAHC, Maisons et Cités et la Commune. Le coût supplémentaire sera de 1 710 €.

Adoption à l'unanimité.

Avis concernant une enquête publique liée à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation à DOURGES

M. le Maire indique qu'un projet de méthaniseur existe sur le territoire de DOURGES, au-delà du canal, au nord de NOYELLES-GODAULT. Il s'agit d'un dossier présenté par neuf agriculteurs dont l'exploitation est dévalorisée par la pollution issue de Métaeurop et ont décidé de se diriger vers d'autres cultures, le miscanthus notamment, cultivé sur des sols pollués afin de le transformer en biogaz et fertilisants. Le projet de méthaniseur s'inscrit dans cette démarche. La Commune de DOURGES, directement impactée par le projet, a délibéré dernièrement en émettant un avis favorable au projet écologique. La Commune de NOYELLES-GODAULT est concernée car limitrophe à DOURGES.

Avis favorable à l'unanimité.

Information sur un arrêté inter-préfectoral portant régularisation de l'unité technique d'assainissement de COURCELLES-LES-LENS

M. Hervé SIMON, Conseiller Municipal délégué aux travaux, informe l'assemblée d'un arrêté inter-préfectoral intervenant pour régulariser l'unité d'assainissement de la Commune voisine de COURCELLES-LES-LENS. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas pour le Conseil Municipal de voter mais de prendre acte du document.

Prend acte à l'unanimité.

Convention relative au pont rue Emile Zola

M. Hervé SIMON explique au Conseil Municipal qu'une convention est à signer entre la SANEF et la Commune pour ce qui est des conditions techniques, financières et administratives de la gestion de l'ouvrage situé rue Emile Zola. M. le Maire ajoute qu'il s'agit de répartir les responsabilités des acteurs, selon leurs compétences.

Avis favorable à l'unanimité.

Convention relative au pont rue Chemin vicinal n°1

M. Hervé SIMON explique au Conseil Municipal qu'une convention est à signer entre la SANEF et la Commune pour ce qui est des conditions techniques, financières et administratives de la gestion de l'ouvrage situé Chemin vicinal n°1, près du Centre Commercial. M. le Maire ajoute qu'il s'agit de répartir les responsabilités des acteurs, selon leurs compétences.

Avis favorable à l'unanimité.

Adhésion à Droit de Cité

Mme Mauricette D'HERMY rappelle que chaque année, la Commune adhère à l'association Droit de Cité, œuvrant dans le domaine culturel sur le territoire des trois Communautés d'Agglomérations du secteur. L'adhésion permet de mutualiser les actions et notamment les coûts liés aux spectacles, animations et autres événements culturels. Le tarif qui est fixé à l'habitant s'élève à 0,90 €. L'année n-1 est la référence côté recensement de population.

Avis favorable à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

M. Patrice STAWSKI, Adjoint au Maire chargé du personnel communal, annonce qu'il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet au Centre Multi-accueil Louise-Michel, en vue de remplacement un contrat d'avenir prenant fin. Eu égard au travail réalisé par l'agent en contrat d'avenir, ses formations à la fois en interne et sur l'extérieur, la satisfaction affirmée par

la Directrice de l'établissement et les obligations en termes de taux d'encadrement des tout-petits, il est proposé de recruter la personne en poste et ce, à compter du 1^{er} mai 2020.

Avis favorable à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

M. Patrice STAWSKI énonce le départ en retraite de l'agent occupant le poste à la salle Jean Bouin et la nécessité de le remplacer. Une étude a démontré que l'agent pourrait être recruté sur un poste à 28 h, donc non complet. Ce dernier serait ouvert à compter du 1^{er} mars 2020.

Avis favorable à l'unanimité.

Création de postes d'adjoints techniques contractuels pour besoins saisonniers

M. Patrice STAWSKI informe l'assemblée de la nécessité de recruter des agents saisonniers contractuels d'avril à septembre pour le service des espaces verts. Le nombre de postes pourrait aller jusqu'à quatre par année. M. le Maire rappelle que la Ville est toujours davantage verdie et que l'activité s'accroît durant la période printanière et estivale.

Avis favorable à l'unanimité.

Compte de gestion et compte administratif 2019 / Affectation des résultats

M. le Maire rappelle que l'ordonnateur présente chaque année les résultats de l'exercice budgétaire de l'année n - 1 car il est responsable du compte administratif. Le compte de gestion est lui, établi par le comptable. Les deux actes doivent se rejoindre et font la fiabilité de la gestion financière communale. Comme à l'accoutumée, M. le Maire ne participe, ni aux débats, ni au vote du compte administratif et laisse ainsi la présidence de séance à son 1^{er} Adjoint. M. BIZET laisse la parole à M. Bernard DELIERS, Adjoint au Maire chargé des finances.

- En section fonctionnement :

- Les dépenses réelles s'élèvent à 6 065 889,31 €, dont 1 943 133,38 € de charges à caractère général. Celles-ci sont en baisse de 9 % au terme de l'exercice écoulé. Ce résultat est la conséquence des efforts conjugués des différents services dans la bonne gestion au quotidien et la maîtrise de leurs dépenses. Les charges de personnel sont stables. Les charges financières diminuent également de 14 % du fait de la baisse mécanique du remboursement des intérêts d'emprunts.

- Les recettes réelles s'élèvent à 7 329 656,51 €. A celles-ci, il convient d'ajouter 2 244 976,47 € d'excédent de l'année n-1 et 587 806,15 € correspondant à la différence sur les réalisations positives de cessions d'immobilisations. A noter que les recettes progressent de 260 000 € par rapport à l'exercice précédent malgré une nouvelle baisse de la DGF de 15 356 €.

- En section investissement :

- Les dépenses réelles s'élèvent à 1 577 569,94 €, auxquelles il faut ajouter 800 240 € de restes à réaliser, 587 806,15 € de moins-values de cessions d'immobilisations et 138 776,10 € d'opérations patrimoniales. Au titre des principaux travaux réalisés en 2019 : études de rénovation énergétiques de l'éclairage public, l'AMO pour le remplacement des serveurs informatiques, la pose de deux portails au parc de la Cité Crombez, la réfection des chéneaux et préau de l'école Marie Curie, l'agrandissement d'un bureau du Centre multi-accueil, les travaux de la Place de Gaulle, etc...

- Les recettes réelles s'élèvent à 365 542,94 €, auxquelles il convient d'ajouter 163 507,84 € de dotations aux amortissements, 138 500 € de restes à réaliser, 138 776,10 € d'opérations patrimoniales, 737 806,15 € correspondant à la valeur comptable des immobilisations cédées et 1 430 394,92 € d'excédent de l'année n-1. Les principales subventions et participations reçues proviennent de l'Etat, du Département, de la CAHC, de la CAF et de la FDE sur de gros dossiers comme de petits dossiers montés par les services municipaux. Parmi les plus importantes en 2019, la CAF pour 236 365 € (jeunesse et petite enfance), la CAHC de 150 000 € (un fonds d'intervention sur le foncier urbain pour le centre-ville), le FCTVA de 116 918 €, le Département au titre des actions culturelles de 8 000 €, etc...

- L'état de la dette : en fonctionnement 74 417,53 €, en investissement 370 652,77 €, soit une annuité totale de 445 070,30 €. L'encours de la dette se monte à 2 719 787,59 € au 31 décembre 2019.

- Les taux d'imposition sont demeurés inchangés : taxe d'habitation à 8,84 %, foncier bâti à 20,08 % et foncier non bâti à 65,47 %.
- L'excédent de clôture s'élève à 3 195 235,83 € : il est proposé de verser 129 864,24 € au compte 1068 en recette d'investissement et 3 065 371,59 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

Avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire reprenant place salue les élus et les services pour leur travail. Il assure de sa reconnaissance appuyée et publique, les élus, de par leur engagement personnel et collectif, efficace, respectueux du programme électoral 2014-2020.

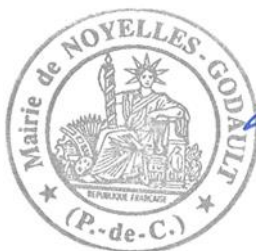
Informations

Au titre de la délibération accordant à M. le Maire une délégation générale de pouvoirs pour effectuer divers actes d'administration, ce dernier fait part aux membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis la dernière réunion :

- Signature du marché concernant la mission d'assistance et de conseil relative à l'application de la taxe locale sur la publicité extérieure attribué à la société GO PUB CONSEIL pour 22 950,00 € HT (3 ans) ;
- Signature du renouvellement du bail de location avec l'Etat pour l'hébergement des services de l'Inspection des écoles au 6 rue de Verdun pour 3 ans ;
- Signature d'un bail de location d'une maison d'habitation, ex-logement de fonction du cimetière, à M. et Mme BERCHE, 115 rue de l'Egalité, pour 6 ans, pour un loyer mensuel de 476,35 €.

En marge de cette dernière réunion de Conseil Municipal du mandat, M. le Maire a procédé à une remise de la médaille d'honneur de la ville aux élus sortants en saluant leur engagement pour la Commune. Les médaillés ont été : Jean URBANIAK, Chantal DURAND, Didier LEBON, Isabelle CATTIAUT, Janine MAYELLE, Gilbert VANDWALLE, Claudie ROHAUT, Marjorie DE TAILLEUR, Hervé DUGAS et Johann LECLAIRE.

AFFICHE ET PUBLIE A LA PORTE DE LA MAIRIE
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]